

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2011)

Heft: 1920

Artikel: Economie suisse : la montée du négoce des matières premières

Autor: Franchini, Federico

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025788>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'initiative était adoptée? Lors de la votation du 8 février 2009⁴, le peuple a décidé de «*reconduire*» pour une durée indéterminée, ou plus exactement de ne pas résilier (DP 1807⁵) l'ALCP à l'issue de sa première période de validité de sept ans.

Désormais, selon les règles en vigueur⁶, seul le Conseil fédéral ou le Conseil européen sont en mesure de résilier cet accord, résiliation qui prendrait effet après un délai de six mois et qui entraînerait la résiliation des autres accords bilatéraux I (clause «*guillotine*»).

De manière subtile, pour ne pas dire hypocrite, l'initiative ne donne pas mandat au Conseil fédéral de résilier l'ALCP si elle était acceptée par le peuple. La disposition transitoire laisserait aux autorités une marge de manœuvre de trois ans pour «*renégocier*» et «*adapter*» les traités internationaux contraires à la nouvelle norme constitutionnelle. Cette formulation souple était peut-être la condition du ralliement interne des membres de l'aile économique du parti – Jean-François Rime ou Peter

Spuhler – qui était jusqu'ici plutôt favorable aux accords bilatéraux. L'UDC elle-même, si elle a soutenu le non lors de la votation du 8 février 2008, n'était d'ailleurs pas à l'origine du référendum.

En cas d'échec – prévisible – de cette négociation, le Conseil fédéral n'aurait guère d'autre choix que de résilier l'ALCP. Si l'ALCP – et les autres traités bilatéraux I liés – restait en vigueur, la situation serait alors identique à celle déjà observée au moment de l'adoption des initiatives anti-minarets (DP 1895⁷) et sur le renvoi des criminels étrangers: un conflit entre un traité international et une norme constitutionnelle adoptée après la ratification de celui-ci et pour laquelle le droit constitutionnel suisse⁸ ne prescrit pas de solution claire. Il aurait été préférable que l'initiative prévoie clairement la résiliation de l'ALCP comme conséquence logique de son acceptation et il s'agira de l'exprimer clairement lors de son traitement.

L'initiative réglerait par contre clairement le cas d'un conflit entre son texte et un traité

international postérieur en interdisant expressément la conclusion d'un tel traité. La Confédération ne pourrait donc par exemple pas conclure de nouveau traité de libre établissement avec le Liechtenstein⁹, permettant aux ressortissants de la Principauté voisine, qui sont des étrangers comme les autres, de s'établir librement en Suisse.

Cette dernière précaution pourrait s'avérer presque inutile si le contre-projet à l'initiative de l'ASIN pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère¹⁰, actuellement pendante devant le Parlement, était accepté. Le texte proposé par le Conseil fédéral¹¹ prévoit en effet que tout traité international dérogeant à la Constitution devrait à l'avenir être obligatoirement soumis au vote du peuple et des cantons. Une proposition qui permettrait à l'avenir de sauvegarder le principe démocratique cher à l'UDC en garantissant le parallélisme des formes: seul le peuple pourrait défaire ce qu'il a décidé.

Economie suisse: la montée du négoce des matières premières

Federico Franchini • 5 août 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18198>

Une évolution qui n'a pas que des côtés positifs et réclame plus de vigilance

A fin juin, l'hebdomadaire économique alémanique *Handelszeitung*, en collaboration avec le

cabinet Dun & Bradstreet (Suisse), a publié la traditionnelle étude²³ sur les plus importantes entreprises

suisses. Cinq cent sociétés ont été analysées et classées. Malgré l'absence des banques et des sociétés d'assurance, l'étude offre une vue panoramique de l'état de santé et de la structure de l'économie suisse.

En général, les principales entreprises suisses se portent bien. Leurs bonnes performances confirment que la crise est désormais surmontée. Alors que 280 entreprises voient croître leur chiffre d'affaires, seules dix-neuf ont présenté un bilan négatif en 2010 (contre 60 l'année précédente).

L'étude confirme également la présence de plus en plus importante des sociétés actives dans le négoce des matières premières. Ainsi pour la première fois depuis la publication de l'étude, Nestlé ne figure pas en tête du classement. La multinationale de Vevey a été en effet dépassé par Glencore International ²⁴, société active dans le commerce de matières premières qui a son siège à Baar, dans le canton de Zoug. Coté en bourse depuis quelques mois seulement, avec un chiffre d'affaire de plus de 144 milliards de francs (+36,3% par rapport à l'année précédente), un profit net de 5,290 milliards (+60%) et 54'800 employés, Glencore est un véritable géant au niveau mondial.

Les secteurs plus traditionnels jouent toujours un rôle important dans l'économie suisse. Parmi les entreprises en tête du classement, on retrouve des

noms «familiers» tels que Novartis, Roche, Adecco, Migros et Coop. Mais des sociétés qui ne sont pas historiquement liées à la Suisse et dont le nom n'est guère connu du public figurent également aux premiers rangs du classement. À la troisième place figure la Lucernoise Trafigura ²⁵, à la septième la société zougoise Xstrata ²⁶, à la huitième la Genevoise Mercuria Energy Trading ²⁷ et à la onzième une autre société basée à Genève, Cargill International ²⁸. Toutes ces sociétés sont des acteurs importants dans le négoce de matière premières : pétrole et métaux pour Trafigura, extraction minières pour Xstrata, produits agricoles pour Cargill, pétrole également pour Mercuria.

L'essor du secteur du commerce de matières premières et de sa présence en Suisse est connu, particulièrement dans l'arc lémanique et la région zougoise. Genève et la zone limitrophe constituent le plus important centre européen de ce genre d'activité. On retrouve au moins 400 sociétés de ce genre implantées entre la ville de Calvin et Lausanne. Les avantages fiscaux dont bénéficient ces firmes expliquent en grande partie cette concentration. A Zoug par exemple, l'impôt ²⁹ sur le capital des holdings est fixée à 0,02%.

La forte présence de ce secteur en Suisse ne présente pas que des avantages sur le plan

économique. A Genève, il représente 8'000 emplois, génère un chiffre d'affaires annuel de 700 milliards de francs et l'impôt sur le bénéfice rapporte ³⁰ au canton près de 285 millions de francs et à la Confédération plus de 10 millions de francs de TVA. Ces chiffres ne sont pas négligeables. Néanmoins, la contribution réelle (emploi, formation, etc.) de ce secteur à notre économie reste faible par rapport aux profits générés.

Ces sociétés ne sont helvétiques que par leur boîte aux lettres, elles ont leur siège en Suisse mais opèrent à l'échelle internationale. La majorité de leur personnel se trouve à l'étranger. Cette tendance caractérise de plus en plus l'économie suisse et ses grands entreprises. L'économiste Ignazio Bonoli ³¹ note qu'en 2010 les cent principaux employeurs suisses comptaient 1,88 million de collaborateurs, dont 658'450 occupés à l'étranger. Une progression de 3,6% à l'échelle mondiale par rapport à 2009, mais de 0,9% seulement en Suisse même. Il faut également souligner le fait que les sociétés qui s'installent en Suisse «importent» une partie non négligeable de leur personnel. Un phénomène qui contribue à la crise du logement et à l'explosion des loyers.

Cette présence soulève également des questions éthiques. Le 21 juin dernier, une coalition d'organisations chrétiennes ont transmis une pétition ³² pourvue de

27'237 signatures qui demande au Conseil fédéral de prendre des mesures pour renforcer la transparence de ce secteur. Les firmes de négoce des matières premières ne respectent pas suffisamment les droits humains et environnementaux. La spéculation sur les matières premières agricoles contribue à l'augmentation des prix des produits alimentaires. La législation suisse est considérée comme trop laxiste, notamment en ce qui concerne la publication des flux financiers de ces

entreprises. Dans un rapport³³, Glencore est accusé d'utiliser «*toutes les astuces possibles et imaginables pour éviter de payer des impôts et des taxes*» dans des pays en développement comme le Congo ou la Zambie. L'entreprise zougnoise est soupçonnée de «*manipuler les résultats financiers de ses mines zambiennes et de rapatrier ses bénéfices en Suisse pour frauder le fisc zambien*».

La pétition exige donc que «les

multinationales de l'industrie extractive dont le siège est en Suisse révèlent le montant des impôts et des taxes qu'elles reversent à chaque pays». Dans un livre que publiera en septembre la Déclaration de Berne et intitulé Swiss Trading SA³⁴, l'ONG suisse entend montrer comment les entreprises de trading «*profitent des zones grises du système helvétique pour engranger des profits colossaux sur le dos des pays riches en ressources naturelles*».